

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN**

RÈGLEMENT NUMÉRO 389 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 763 308 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG 2

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le « *Règlement numéro 389 décrétant des travaux et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 763 308 \$ pour la réfection du rang 2* » a franchi les étapes suivantes :

- AVIS DE MOTION DONNÉ LE 19 MARS 2024 ;
- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 19 MARS 2024 ;
- ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 8 AVRIL 2024 ;
- APPROBATION PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION LE 11 AVRIL 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal de Saint-Adrien situé au 1589, rue Principale, à Saint-Adrien, province de Québec, J0A 1C0.

Donné à Saint-Adrien, ce 23 avril 2024.



MARYSE DUCHARME

Directrice générale et greffière-trésorière